Protéger et renforcer le socle écologique du territoire
Orientations de la partie 1

Prescriptions

La prise en compte des sols vivants

Construire en respectant la topographie et la pente des terrains

Désartificialiser et renaturer les emprises foncières publiques et privées lors de projets :

- Projets de renaturation
- Projets des cours oasis au sein des établissements scolaires du Département (collèges)

Prioriser les opérations de renaturation futures dans les secteurs à enjeux



Gradient de présence d'enjeux biodiversité, climat et santé

Recommandations

Mettre en oeuvre le principe de dissociation environnementale (zone tampon) autour des noyaux de biodiversité

Fond de plan

Bois, Prairie, Parc et Square | Plan et cours d'eau | Espaces agricoles | Trame viaire | Voies structurantes | Limites communales | Limites de GPGE

EPT Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand
T. 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr